

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Dès son arrivée sur le centre, le candidat présente au jury les documents suivants:

- ① sa convocation d'examen
- ② sa pièce d'identité
- ③ sa fiche de synthétique remplie et signé par le chef d'établissement
- ④ le support sonore (CD Obligatoirement) de sa chorégraphie avec son nom et prénom inscrit sur le CD et le boitier.

Le candidat accède aux vestiaires et se met en tenue.

Le retour aux vestiaires est interdit à partir du moment où le sujet d'improvisation a été tiré au sort par le candidat.

Après l'appel des candidats, le chef de centre explique le protocole des épreuves et indique l'ordre de passage.

Le chef de centre fait tirer au sort le sujet d'improvisation et fait écouter les 2 musiques pour l'improvisation.

Le candidat a le choix entre 2 musiques différentes (d'une durée maximale de 2 min) ou le silence.

Le candidat doit après l'écoute définir son choix musical au chef de centre.

Le candidat gère de manière autonome pendant les 30 minutes son temps :

- ① Préparation corporelle (échauffement)
- ② Répétition de la composition
- ③ Recherche et création sur le sujet d'improvisation.

Un candidat présente sa composition chorégraphique (de 2 à 3 minutes), il est évalué par le jury 1 (de 4 personnes), le candidat suivant présente sa composition (évalué par le jury 2), le 1^{er} candidat présente son improvisation (jury 1) suivi par le 2^{eme}. Même protocole pour les 3^{eme} et 4^{eme} candidats.

A la fin des passages des épreuves pratiques, le candidat à 5 minutes pour retourner aux vestiaires se rhabiller et se présenter à l'épreuve d'entretien.

L'entretien s'effectue devant 2 jurys, il dure 20 minutes sans temps de préparation.

Après l'entretien, le candidat récupère sa carte d'identité, le CD de sa composition et sort du centre d'examen.